



**Déclaration de Jean-Denis Fréchette
directeur parlementaire du budget
devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales
Mardi, le 28 janvier 2014
(*L'allocution définitive fait foi*)**

Monsieur le Président, Vice-Président, honorables membres du Comité, bon matin.

Je vous remercie pour votre invitation à comparaître devant votre Comité afin de discuter du Budget principal des dépenses et du plus récent rapport du directeur parlementaire du budget intitulé *Suivi des dépenses pour le deuxième trimestre de 2013-2014*.

Comme vous le savez – dans une fonction précédente – j’ai collaboré étroitement pendant 27 ans aux travaux de recherche offerts aux comités parlementaires.

Or, dès les premiers jours suivant ma nomination comme nouveau directeur parlementaire du budget, j’ai fait valoir que je serai très à l’écoute des besoins de l’ensemble des parlementaires, mais que je porterai aussi une attention particulière aux comités parlementaires, notamment aux trois comités, dont le vôtre, qui sont spécifiquement mentionnés à l’article 79.2 de la *Loi sur le Parlement*. C’est donc une invitation à ne jamais hésiter à nous contacter pour des demandes de recherche qui cadrent dans notre mandat.

La raison d’être du directeur parlementaire du budget (DPB) permet d’ouvrir une autre dimension de recherche pour le Parlement. En effet, son mandat vise à offrir des analyses relatives à la situation financière du pays, aux prévisions budgétaires du gouvernement et aux tendances de l’économie canadienne, qui sont davantage spécialisés et complémentaires aux analyses que vous obtenez déjà d’autres sources. L’engagement du DPB – et je ne le répéterai jamais assez – est d’appuyer votre travail comme législateur à rendre le gouvernement imputable de la bonne gestion des fonds publics. C’est d’ailleurs pourquoi, suite à des difficultés à obtenir de la part de certains ministères et agences les données économiques nécessaires pour vous informer encore mieux, je poursuis plusieurs pistes dont un processus parlementaire qui, je l’espère, contribuera à faciliter à l’avenir l’obtention d’information. Toutes ces pistes sont prometteuses.

Suivi des dépenses : deuxième trimestre de 2013-2014

Le rapport sur le Suivi des dépenses constitue un exemple d’un outil de travail développé par l’équipe du DPB afin d’aider les parlementaires lorsque vous examinez les révisions des autorisations à dépenser proposées par le gouvernement. Voici quelques faits saillants du rapport couvrant le deuxième trimestre de 2013-2014.

Par rapport à la période précédente en 2012-2013, les dépenses totales ont augmenté de 2,2 milliards de dollars, atteignant 124,6 milliards de dollars (augmentation de 1,8 %). Ces résultats

agrégés correspondent aux prévisions de la croissance des dépenses indiquées dans la Mise à jour des projections économiques et budgétaires de novembre 2013. Les dépenses de programme directes se sont également accrues, de 500 millions de dollars, soit une augmentation de 1,2 % en un an.

La hausse des dépenses de programme directes a ralenti comparativement aux années passées et elle devrait se stabiliser, car le gouvernement entend réduire ses dépenses directes de 9,1 milliards de dollars au cours de l'exercice et de 13,7 milliards de dollars d'ici 2017-2018.

Si toutes les économies prévues sont réalisées en 2017-2018, les dépenses de programme directes en tant que composante des dépenses de programme totales seraient réduites au plus bas niveau depuis 1998-1999 et représenteraient la plus petite part du PIB nominal depuis 2001-2002.

Le DPB n'a pas encore reçu, de la part des ministères et organismes fédéraux, les données complètes sur les niveaux de service, qui sont nécessaires à l'évaluation de la viabilité financière des compressions prévues dans le budget de 2012. Près de 40 % des résultats des programmes en 2012-2013 ne peuvent être évalués à cause des changements apportés en cours d'année aux objectifs, des données incomplètes ou d'éléments probants insuffisants.

Au sein de chacun des programmes, l'augmentation la plus marquée, qui est aussi celle ayant retenu le plus d'attention de la part du public, touche l'activité de programme Gestion des urgences de Sécurité publique Canada, dont les dépenses sont passées de 60 à 230 millions de dollars au cours des six premiers mois de 2013-2014 (280 %). Cette augmentation reflète les contributions reliées à l'obligation fédérale d'aide aux sinistrés (4,1 milliards de dollars) suite à des inondations et des pluies abondantes entre 2011 et 2013.

Conclusion

Je réitère l'engagement de toute l'équipe du DPB à être à l'écoute de toute demande de votre Comité en matière de recherche sur les finances et l'économie du pays.

Mes collègues et moi-même serons heureux de répondre à vos questions sur le *Suivi des dépenses*, sur le Budget principal des dépenses ou sur toutes autres questions relatives aux opérations du DPB, que ce soit en termes de recherche ou d'accès à l'information.